

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le **04 NOV. 2021**

Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de  
l'environnement

**Objet : Avis au public**

Le préfet de Mayotte informe la population que la mise à disposition du public du dossier d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation d'une carrière située à Kangani, commune de Koungou, par la société des carrières de Mayotte, se déroulera :

**du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 inclus.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL), M. Olivier EZEQUEL - [olivier.ezequel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.ezequel@developpement-durable.gouv.fr)

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au foyer de Longoni, annexe à la mairie de Koungou, situé rue Sidi Coco, pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place, par lettre au préfet (Préfecture de Mayotte – direction des relations avec les collectivités locales – bureau des finances locales et de l'environnement - BP 676 – 97600 Mamoudzou) ou, le cas échéant, par voie électronique (courriel: [pref976-enquete-icpe@mayotte.gouv.fr](mailto:pref976-enquete-icpe@mayotte.gouv.fr)) **jusqu'au jeudi 16 décembre 2021 inclus.**

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture du foyer de Longoni.

  
Le Préfet,  
délégué du Gouvernement  
pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
  
Claude VO-DINH